
Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

1^{er} décembre 2010
Français
Original: anglais

Dixième assemblée
Genève, 29 novembre-3 décembre 2010
Point 13 de l'ordre du jour
Examen des demandes présentées en application de l'article 5

Révision de la demande de prolongation du délai prescrit à l'article 5 de la Convention pour achever la destruction des mines antipersonnel

Résumé

Présenté par la Guinée-Bissau

1. À la suite des trois grandes périodes de conflit armé – la guerre de libération (1963-1974), la guerre civile (1998-1999) et le conflit de Casamance de mars 2006 – la Guinée-Bissau se trouve contaminée par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Les mines et les munitions non explosées touchent les populations aussi bien urbaines que rurales.

2. Au total, les mines et les munitions non explosées auraient fait officiellement 1 215 morts et blessés de 1963 à 2009. Environ 20 % des victimes sont des femmes, 45 % des hommes et 35 % des enfants. Au cours des cinq dernières années, soit de 2005 à 2010, 30 personnes ont été tuées et 45 autres blessées, selon les informations recueillies, avec un pic en 2006, 37 accidents ayant été enregistrés pendant le seul conflit de Casamance. Les accidents sont dus à des munitions non explosées dans environ 25 % des cas. Les activités de subsistance, essentiellement agricoles, sont la première cause de la prise de risques.

3. La Guinée-Bissau est tributaire de l'agriculture de subsistance à petite échelle. Les terres cultivables du pays sont indispensables à la survie individuelle, collective et nationale. Dans leur vaste majorité, les habitants vivent d'activités agricoles à petite échelle et sont largement indépendants, puisque 82 % de la population en est tributaire pour sa subsistance. La présence de restes explosifs de guerre et de mines sur des terres agricoles, qui, dans certains cas, bloque encore l'accès aux ressources, met en péril la sécurité et les moyens d'existence des communautés et a un effet délétère sur le potentiel économique et la qualité de vie des populations touchées. En 2009, les activités agricoles ont représenté 60 % du PIB et plus de 80 % des recettes d'exportation. Pendant la période 2006-2009, l'activité économique de la Guinée-Bissau a progressé de 2,2 %, cet accroissement étant largement imputable au secteur de l'agriculture, qui a progressé de 6,3 %. Toutefois, la population a augmenté au même rythme dans l'intervalle, aussi le taux de pauvreté global n'a pas diminué mais a stagné, et le budget de l'État en a subi le contrecoup.

4. Au début de l'année 2001, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a élaboré le Programme humanitaire national d'action antimines (PAAMI) et créé le Centre national de coordination des opérations de déminage (CAAMI). En septembre 2001, le décret 55/001 a officiellement porté création de la Commission nationale pour le déminage humanitaire (CNDH), qui est le comité directeur gouvernemental de l'action antimines. Le PNUD et d'autres institutions de l'ONU sont membres à part entière de la CNDH. Naguère encore sous la tutelle du Ministère des anciens combattants et aujourd'hui, à l'issue d'une fusion des attributions, sous celle du Ministère de la défense et des anciens combattants, le CAAMI oriente, planifie, coordonne, approuve et mobilise les moyens requis aux fins de la mise en œuvre des opérations de déminage en Guinée-Bissau.

5. Étant donné la densité de la population, la concentration de camps de personnes déplacées et les taux élevés de victimes, mortes ou blessées, dans la capitale et dans les environs, les activités de nettoyage ont été centrées tout d'abord sur Bissau. Les travaux ont été achevés en août 2006; au total, 3 226 859 mètres carrés de zones minées et de zones de combat ont été nettoyées. Malheureusement, à l'époque, les statistiques n'étaient pas ventilées par zones minées nettoyées et zones de combat nettoyées, comme cela a été le cas par la suite. Au cours des travaux, 3 051 mines antipersonnel, 155 mines antichar et 37 407 munitions non explosées ont été enlevées.

6. Bien que les activités de lutte contre les mines aient commencé dès 2001, le premier effort concerté visant à quantifier les mines et les restes explosifs de guerre à l'échelle du pays a été mené en 2006 et 2007. La collecte d'avis préliminaire aux fins de l'évaluation de l'impact des mines a été réalisée par le CAAMI à la fin de 2006. Au cours du processus de collecte et d'analyse de l'information, 278 communautés ont été repérées comme étant polluées à des degrés divers par les mines et les restes d'explosifs de guerre; toutefois, comme l'a mentionné Landmine Action dans son rapport d'évaluation de l'impact des mines, la collecte d'avis préliminaire n'était pas censée servir à déterminer l'étendue, la nature ou les incidences effectives de la pollution, opération qui aurait exigé une méthodologie plus élaborée.

7. Une évaluation ciblée de l'impact des mines a été entreprise par cette ONG internationale en octobre 2007 et achevée en mai 2008. Des 278 communautés signalées comme étant touchées par le problème des mines, il a été constaté que 11 étaient des doublons, tandis que 20 n'ont pu être visitées en raison de contraintes liées, entre autres, à l'accessibilité et à la sécurité. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation ciblée de l'impact des mines s'est rendue dans 17 communautés qui n'avaient pas été repérées jusque-là et que lui avaient signalé des villageois et des ONG pendant les opérations sur le terrain, portant à 264 le nombre total de communautés que l'équipe chargée de l'évaluation est parvenue à visiter. Par la suite, l'évaluation a permis de confirmer l'existence de 80 communautés touchées dans 7 des 8 régions du pays. Sur ce nombre, 67 communautés étaient polluées par un seul type d'engin (11 par des mines antipersonnel uniquement, 2 par des mines antivéhicule et 54 par des munitions non explosées, uniquement), cependant que 13 étaient diversement polluées (dont au moins 6 par des mines antipersonnel). Dans son rapport d'évaluation, l'équipe repérait au sein de ces communautés 12 zones qu'elle considérait comme étant minées, couvrant 2 236 560 mètres carrés. C'était là, selon l'équipe, la superficie totale des zones d'impact, qui ne correspondait pas au tracé des zones minées proprement dites. En outre, 5 zones de combat nécessitant des opérations de nettoyage majeures ont été identifiées, pour une superficie approximative de 930 000 mètres carrés.

8. Ainsi qu'il est mentionné plus haut, des opérations de nettoyage ont été entreprises dès 2001 – et même avant – par plusieurs institutions nationales et internationales, le personnel militaire et les villageois eux-mêmes. HUMAID (Humanitarian Aid) a entrepris des opérations au début de 2000 avec l'appui des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon et du PNUD. LUTCAM (Lutamos Todos Contra As Minas) mène des opérations depuis

février 2003, avec l'appui du PNUD. En outre, une ONG britannique, Cleared Ground Demining, mène des opérations depuis 2007 et la Norwegian People's Aid (NPA), depuis septembre 2010. D'autres opérations de nettoyage ont été réalisées parallèlement à l'évaluation de l'impact des mines. Au total, 2 357 643 mètres carrés de terres polluées par les mines avaient été nettoyées dans l'ensemble du pays, et 3 237 mines antipersonnel, 156 mines antivéhicule et 37 478 munitions non explosées avaient été détruites au 1^{er} octobre 2010. Cette superficie est inférieure à celle, mentionnée plus haut, des zones nettoyées à Bissau et dans les environs, cette dernière incluant les zones de combat nettoyées.

9. Après la publication des résultats de l'évaluation en 2008, 29 autres communautés touchées ont été recensées grâce à des informations émanant d'ONG et de communautés, et des relevés y sont actuellement en cours qui aideront à établir l'étendue de toute pollution et de tout impact soupçonnés. C'est pourquoi le seuil à partir duquel peuvent être mesurés les travaux restant à faire et les progrès accomplis en Guinée-Bissau à la fin de l'année 2009 comprend 12 zones dans lesquelles la présence de mines est avérée, pour une superficie totale de 2 236 560 mètres carrés, et 49 autres communautés qui ont été signalées comme étant touchées (dont 20 ont été détectées à l'issue de la collecte d'avis préliminaire, mais ne sont pas encore couvertes par l'évaluation de l'impact des mines en raison de leur inaccessibilité, et 29 qui n'étaient pas couvertes par l'évaluation de l'impact).

10. Pour brosser un tableau précis des problèmes encore à résoudre eu égard aux mines et aux munitions non explosées en Guinée-Bissau, le PNUD et le CAAMI ont demandé à l'organisation NPA de mener une étude générale et technique et, à cette fin, de revoir l'ensemble des zones touchées. L'exécution de l'étude devrait permettre de vérifier l'ampleur de la pollution et d'accroître les capacités de nettoyage de la Guinée-Bissau dans le but de lui permettre de respecter le délai du 1^{er} novembre 2011 qui lui est imparti en application de l'article 5. Les principaux domaines d'activité sont les suivants:

a) L'étude générale sera menée à l'échelle nationale par NPA dans le but de déterminer, chaque fois que cela sera possible, la superficie des zones polluées, ce qui permettra de procéder aux premières réductions et suppressions de zones. Dès après l'achèvement de l'étude générale, NPA procédera à des opérations de nettoyage afin d'accélérer les rythmes de nettoyage, le but étant de respecter le délai imparti. Dans le même temps, l'étude technique se poursuivra en préparation des opérations de nettoyage, conformément au plan de travail qui englobe toutes les zones connues et confirmées qui sont couvertes par l'évaluation de l'impact, à commencer par les plus touchées et en allant vers les moins touchées;

b) L'étude technique de NPA définira avec précision les contours des zones polluées et réduira la plupart des zones où la présence de mines est la plus fortement soupçonnée, conformément au plan de travail élaboré par le CAAMI, HUMAID et LUTCAM. Ces organisations effectuent à présent des opérations de nettoyage, à la suite des premiers travaux de relevé menés par NPA sous la direction du CAAMI. Le progrès de ces travaux permet aujourd'hui de commencer les opérations de nettoyage restantes un mois au plus tard après l'achèvement des relevés.

11. En bref, la situation est aujourd'hui la suivante: les opérations ont été achevées dans 4 des 12 zones minées repérées à l'issue de l'évaluation de l'impact des mines; LUTCAM et HUMAID se sont attaquées à 3 autres zones après leur réduction par NPA; il reste 5 zones à vérifier et peut-être à nettoyer. NPA a déjà procédé à une étude technique et non technique dans l'une de ces cinq zones, qu'elle a déclarée effectivement exempte de mines et ne nécessitant pas d'autres opérations de nettoyage, réduisant ainsi le nombre des zones minées. Toutefois, NPA a aussi découvert quatre nouvelles zones qui ne figuraient pas dans la liste initiale et qu'elle considère comme étant minées. Les zones qui n'étaient pas énumérées dans l'évaluation de l'impact des mines ont donc été ajoutées à la liste des zones

minées en vue de leur nettoyage. Ainsi, il reste effectivement aujourd'hui huit zones connues dont il faudra s'occuper.

12. Les travaux ultérieurs reposeront sur les hypothèses suivantes:

a) Les rythmes de nettoyage actuels et antérieurs enregistrés par HUMAID et LUTCAM font apparaître que pour les deux organisations de déminage ces rythmes se situeraient aux environs de 95 000 mètres carrés par mois, des variations étant toujours possibles du fait de facteurs environnementaux et climatiques et en fonction de l'ampleur de la pollution. S'y ajoute le fait que NPA procède à une étude technique et non technique, aussi ne pourront-elles pas travailler à pleine capacité avant que l'étude aura été terminée, ce qui devrait intervenir en mars 2011;

b) Sur la base de cette hypothèse, si toutes les capacités demeurent opérationnelles et si aucune interruption ne se produit, on estime que, d'ici à novembre 2011, la Guinée-Bissau sera parvenue à nettoyer les zones minées restantes qui ont été identifiées, c'est-à-dire les huit zones où les opérations n'ont pas encore commencé. Sur ce nombre, les quatre repérées initialement à partir de l'évaluation de l'impact des mines s'étendent sur 547 292 mètres carrés; il reste à préciser les contours des quatre qui ont été découvertes récemment;

c) On s'attend à ce que le travail de relevé se poursuive et compense les retards en annulant et en réduisant les zones à nettoyer. L'ensemble des zones à nettoyer devrait ainsi être ramené à moins de 50 % de la superficie totale où la présence de mines était soupçonnée;

d) On estime que les fonds disponibles seront suffisants pour maintenir toutes les ONG en activité et, en particulier, que de nouveaux versements viendront financer les opérations de LUTCAM ainsi que les activités de planification et de coordination des opérations que mène le CAAMI, pour toute l'année 2011.

13. Les opérations de déminage ont permis d'accroître les possibilités de circulation des personnes et des biens, ainsi que les superficies cultivables disponibles, de réduire le nombre d'accidents impliquant des mines et des munitions non explosées et d'améliorer la sécurité aux passages des frontières avec la Guinée et avec le Sénégal. Par ailleurs, les opérations de nettoyage menées à Bruntuma, Binta et Suar ont permis à quelque 4 050 personnes de recevoir des terres pour la mise en culture et la réinstallation de personnes déplacées. Les opérations de nettoyage ont également eu pour retombée concrète l'installation dans ces zones d'antennes relais d'opérateurs de téléphonie mobile (MTN et Orange), ce qui a permis d'établir des contacts avec les pays voisins.

14. Toutes les opérations de nettoyage sont menées en conformité avec les Normes internationales de l'action antimines. En Guinée-Bissau, le déminage repose essentiellement sur les méthodes manuelles utilisant des démineurs équipés de détecteurs de métaux et d'outils d'excavation. Récemment encore, les terres étaient rendues aux cultures après nettoyage uniquement, faute d'autres méthodes disponibles telles que les relevés techniques et non techniques. Le CAAMI est chargé de la surveillance et du contrôle de la qualité, deux aspects essentiels du programme d'action antimines de la Guinée-Bissau qui font l'objet d'une attention considérable depuis un an. Il a mis en place et développe encore un plan intégré de contrôle de la qualité et d'évaluation de l'impact des opérations de nettoyage basé sur les Normes internationales de l'action antimines. Il s'assure du respect des Normes et décèle les lacunes techniques et les inefficacités. Dans le cadre d'un processus de consultations mensuelles, les politiques et procédures sont soumises à une évaluation continue dans le but de promouvoir une réflexion basée sur les meilleures pratiques et des services orientés vers des résultats, dans un souci d'efficacité. Le CAAMI supervise le processus de déminage au travers de l'accréditation et de la surveillance des

organisations de déminage avant et pendant les opérations de nettoyage, et en inspectant les terres nettoyées avant de les rendre officiellement aux cultures.

15. La sensibilisation aux mines et l'éducation aux risques sont les principaux outils utilisés pour empêcher les gens de pénétrer dans les zones où la présence de mines est avérée ou soupçonnée. Le CAAMI coordonne et surveille la mise en œuvre de l'action PEPAM (Programme d'éducation et de prévention des accidents par mines) avec l'appui de l'UNICEF, qui a notamment fourni des outils d'éducation aux risques. Les principaux acteurs de la mise en œuvre de ce programme sont les ONG nationales spécialisées dans les questions touchant le déminage (qui coopèrent aux activités de nettoyage ou travaillent avec des militants et animateurs au sein des communautés), qui reçoivent mandat du CAAMI. Le CAAMI assure une formation continue et veille à ce que les méthodes employées soient conformes aux Normes internationales de l'action antimines. Les médias sont étroitement associés à la diffusion de messages, notamment à la radio, la communication verbale étant primordiale dans les milieux ruraux de la Guinée-Bissau.

16. Les contributions financières destinées aux activités de déminage des ONG nationales ont été fournies par l'intermédiaire du PNUD; s'y ajoutent des fonds bilatéraux. Environ 12 millions de dollars des États-Unis ont été investis dans diverses activités de lutte contre les mines entre 2001 et 2009.

17. Les circonstances qui ont empêché la Guinée-Bissau de s'acquitter de ses obligations au titre de l'article 5 dans le délai de dix ans initialement prévu sont les suivantes: a) le financement de l'action antimines n'a pas été pérennisé; b) les moyens mis en œuvre pour nettoyer toutes les zones touchées connues et les autres zones signalées hors de l'évaluation de l'impact des mines mais qui pourraient être touchées n'ont été ni appropriés ni suffisants pour permettre au pays de respecter le délai. Les rythmes de nettoyage sont restés relativement faibles, en grande partie du fait que toutes les opérations de déminage sont manuelles; c) pendant la saison des pluies, les opérations sont souvent ralenties par le fait que nombre de zones sont inondées et que les équipes de démineurs ne peuvent opérer lorsqu'il pleut; d) certaines des tâches restantes n'ont encore été soumises à aucune étude technique, et les estimations reposent sur l'évaluation de l'impact des mines réalisée en 2007 et 2008. Si ces estimations constituent une bonne base pour la planification stratégique, ainsi qu'il a été mentionné, des informations récentes donnent à penser que d'autres communautés ont été touchées, outre le fait que les estimations de superficie ont été accrues ou diminuées, selon le cas, à l'issue de l'étude technique et des opérations de nettoyage.

18. La Guinée-Bissau sollicite un report de deux mois, au 1^{er} janvier 2012, du délai initialement fixé au 1^{er} novembre 2011. Même si elle estime toujours pouvoir être en mesure d'achever la mise en œuvre de l'article 5 dans les zones connues avant la date butoir du 1^{er} novembre 2011, la Guinée-Bissau ne sait pas encore si l'étude de validation, qui a débuté en septembre 2010 et est toujours en cours, révélera de nouvelles découvertes. Les résultats de cette étude ne seront disponibles qu'en mars 2011, année au cours de laquelle intervient le délai pour la Guinée-Bissau, et après la dernière Assemblée des États parties précédant ledit délai – qui est, en fait, l'Assemblée actuellement en cours. Si la Guinée-Bissau ne sollicite pas de prolongation du délai et si les résultats de l'étude indiquent l'existence d'autres zones minées dont le nettoyage requerra davantage de temps, elle devra soumettre une demande à la onzième Assemblée des États parties. Le pays ne compte pas à présent que l'étude considérée révélera l'existence d'importantes zones nouvelles à nettoyer, mais, comme quatre nouvelles zones ont effectivement été repérées et que la onzième Assemblée n'aura lieu qu'après le délai qui lui est imparti, la Guinée-Bissau risque de se trouver pendant un mois en situation de non-respect de la Convention, situation qu'elle cherche précisément à éviter en demandant cette prolongation et en présentant aux États parties un point détaillé des résultats enregistrés et des objectifs à court terme.

19. Actuellement, les fonds disponibles aux fins de l'exécution du plan de travail pour la période comprise entre septembre 2010 et novembre 2011 se montent à 1 382 000 dollars des États-Unis, et il reste à trouver encore 1 million de dollars.
